

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL

Comme annoncé dans les différents bulletins municipaux semestriels, 2017 est une année décisive pour la définition du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU). La nécessité de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui date de 2000 avec la nouvelle réglementation en vigueur fait partie des objectifs de l'élaboration du PLU.

Véritable projet de vie de la commune, le PLU est l'affaire de tous, il doit répondre à l'intérêt collectif et général sur le long terme primant sur l'intérêt particulier, tout en maintenant l'équilibre des centres-bourgs (Le Bourg et Le Pont) et des villages d'Agris, en préservant son environnement naturel et agricole dans un souci de complémentarité et de développement durable. Son élaboration a été un long cheminement ponctué d'importants changements et d'évolutions des textes de lois (Loi Grenelle de l'Environnement, loi ALUR, LAAF...). Accompagné de la commission municipale avec l'appui technique d'un bureau d'études et récemment du service « Urbanisme » de la Communauté de communes, nous avons consacré des séances de travail importantes notamment avec les personnes publiques associées (PPA) afin d'assurer la conformité du document.

Ainsi le zonage est en accord avec les objectifs prédéfinis et inscrits au niveau du Projet d'Aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) puisque :

- L'enveloppe à ouvrir à l'urbanisation (environ 11 ha ; 10,7 ha pour 9,4 ha de besoins) est respectée si on prend en compte la forte rétention associée aux 53 maisons à construire en dents creuses. Le POS actuellement en vigueur ouvre près de 30 ha.
- L'urbanisation se fera préférentiellement au niveau du bourg et des principales zones urbaines.
- La rétention estimée correspond à 20% des surfaces ouvertes à l'urbanisation (habitat). Au niveau du zonage, elle est estimée à 36,6%.
- Le développement urbain se fera principalement en comblement de dents creuses ou d'espaces plus importants, mais toujours cernés par l'urbanisation à l'exception du développement économique. Pour autant, celui-ci est réfléchi à l'échelle intercommunale.

Nous arrivons désormais à la phase terminale de l'élaboration de ce PLU entrepris depuis 2009 pour lequel nous avons pris le temps de la concertation en réalisant des réunions publiques pour lesquelles vous avez été informés par un courrier déposé dans la boîte aux lettres, des articles dans le bulletin municipal et le site communal ainsi que de nombreux entretiens privés avec le maire.

Le calendrier est :

- consultation par les PPA du nouveau dossier d'arrêt projet du PLU d'Agris (septembre-décembre 2017),

- lancement de **l'enquête publique du 08/01/18 jusqu'au 09/02/18 inclus, le commissaire enquêteur tiendra une permanence :**

Le Lundi 8/01/2018 9h00 à 12h00
Le vendredi 26 janvier de 9h00 à 12h00.
Le Vendredi 9/02/2018 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme seront déposées à la mairie et seront téléchargeables sur les sites de la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord :

www.rochefoucauld-perigord.fr **et de la mairie d'Agris :** www.agris.fr.

Extrait du bulletin municipal de décembre 2017